

# Guide pour la déclaration de revenus de 2023

Famille des fonds  
**Investissements Renaissance**

Portefeuilles **Axiom**

Fonds **Frontières**

Compte d'épargne à intérêt élevé **Renaissance**

## Votre guide pour la déclaration de revenus de 2023

Cette brochure résume les renseignements fiscaux que vous pourriez recevoir à l'égard de vos placements en fonds communs de placement auprès d'Investissements Renaissance, selon le type de compte et d'investissement que vous détenez. Nous espérons que cette brochure vous sera utile pour préparer votre déclaration de revenus de 2023.

### Documents fiscaux que vous pourriez recevoir

#### Comptes non enregistrés

Voici les documents fiscaux que vous pourriez recevoir d'Investissements Renaissance et que vous pourriez utiliser pour remplir votre déclaration de revenus de 2023 :

- T3 – État des revenus de fiducie (Répartitions et attributions)
- T5 – État des revenus de placements
- Feuillet T5008 – État des opérations sur titres
- NR4 – État des sommes payées ou créditées à des non-résidents du Canada

En outre, les résidents du Québec pourraient recevoir les documents suivants :

- Relevé 16 – Revenus de fiducie
- Relevé 3 – Revenus de placement
- Relevé 18 – Transactions de titres

#### Feuillets T3/Relevé 16 – État des revenus de fiducie (Répartitions et attributions)

- Les feuillets T3/Relevé 16 font état de divers types de revenus qui vous ont été distribués par les fonds et qui sont précisés dans différentes cases (gains en capital, dividendes admissibles, dividendes non-admissibles, intérêts, revenu étranger non tiré d'une entreprise, etc.).
- Les renseignements sur les gains en capital indiqués sur les feuillets T3/Relevé 16 résultent de la vente de titres dans un fonds.
- Vous devez utiliser votre feuillet T3 pour remplir l'Annexe 4, État des revenus de placements, et l'Annexe 3, Gains (ou pertes) en capital, de votre déclaration de revenus fédérale. Le Relevé 16 est utilisé pour les déclarations de revenus au Québec, le cas échéant.
- Les données indiquées au-dessus des feuillets T3/Relevé 16 résument les revenus par fonds. Le total de chaque colonne du sommaire correspond aux totaux indiqués dans les cases des feuillets T3/Relevé 16.

- Tout montant entré à la case 42 du feuillet T3 ou à la case M du Relevé 16 représente un remboursement de capital effectué par un fonds qui pourrait se traduire par une réduction du coût moyen. Des remboursements de capital doivent être pris en compte dans le calcul du prix de base rajusté de votre placement, ce qui aura une incidence sur le calcul des gains ou pertes au moment de la vente du placement.
- Pour les comptes détenant les fonds en dollars américains, toutes les opérations doivent être indiquées en dollars canadiens aux fins des déclarations de revenus au Canada. Par conséquent, votre feuillet T3/Relevé 16 a été émis en dollars canadiens.

### T5/Relevé 3 - État des revenus de placements

- Les données indiquées sur vos feuillets T5/Relevé 3 résument les revenus d'intérêt gagnés dans le Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance.
- Vous devez utiliser votre feuillet T5 pour remplir l'Annexe 4, État des revenus de placements, et l'Annexe 3, Gains (ou pertes) en capital, de votre déclaration de revenus fédérale. Le Relevé 3 est utilisé pour votre déclaration de revenus au Québec, le cas échéant.
- Si vous détenez des parts dans le Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance, les intérêts versés durant l'année seront reportés à la « case 13 » du feuillet T5 (et la « case D » du feuillet RL-3 pour les résidents du Québec).

### Feuille T5008/Relevé 18

- Si vous avez effectué des opérations de disposition au cours de l'année, votre trousse d'impôt comprend un feuillet T5008/Relevé 18, État des opérations sur titres. Celui-ci présente des renseignements sur les parts vendues, rachetées ou arrivées à échéance durant l'année d'imposition 2018. Le feuillet T5008/Relevé 18 peut être utile pour calculer les gains et les pertes en capital aux fins de l'impôt. Pour votre commodité, le coût ou la valeur comptable des parts figure à la case 20 du feuillet T5008/Relevé 18.
- **Remarque : Le coût ou la valeur comptable indiqué à la case 20 du feuillet T5008/Relevé 18 tient compte des renseignements qui se trouvent actuellement dans notre système. Toutefois, vous devrez peut-être apporter des ajustements supplémentaires au prix de base rajusté (PBR) lors du calcul et de la déclaration de vos gains ou pertes aux fins de l'impôt. Si vous utilisez des feuillets électroniques à partir de votre compte en ligne de l'Agence du revenu du Canada/Revenu Québec, vous devrez peut-être ajuster manuellement le PBR dans l'annexe applicable de votre déclaration de revenus. La déclaration du feuillet T5008/Relevé 18 ne reflète que les opérations de disposition de dollar entier.**
- Une attention particulière doit être accordée aux situations qui, si elles s'appliquent à vous, peuvent avoir une incidence sur le PBR de vos parts (conformément aux règles détaillées dans la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada). Bien qu'elle ne soit pas exhaustive, la liste ci-dessous comporte des exemples de scénarios où la case

20 du feuillet T5008/Relevé 18 pourrait ne pas indiquer le bon PBR :

- Lorsque vous détenez des parts identiques d'un fonds dans plus d'un compte non enregistré;
- Lorsque vous avez déjà subi des pertes assujetties à la réglementation sur les pertes apparentes;
- Lorsque vous avez fait des choix fiscaux spéciaux ou effectué certaines opérations de transfert (y compris les transferts à un conjoint ou les transferts de succession ou de fiducie), ou étiez assujetti à certaines règles de disposition réputée à l'égard de vos parts.

**Veillez consulter votre conseiller fiscal; il pourra vous aider à calculer le PBR de vos parts pour déterminer vos gains et pertes en capital aux fins de l'impôt.**

### NR4 – État des sommes payées ou créditées à des non-résidents du Canada

Le feuillet NR4 indique les montants payés ou crédités à un bénéficiaire non résident durant l'année de même que le montant des retenues d'impôt. La valeur des distributions indiquée sur votre feuillet NR4 peut différer de la valeur totale des distributions figurant sur vos relevés de compte.

### Cotitulaires de compte

- Pour chaque compte non enregistré détenu conjointement, le numéro d'assurance sociale d'un seul titulaire du compte figure sur le feuillet T3/Relevé 16 ou T5/Relevé 3. Le compte détenu conjointement est identifié par le chiffre « 2 » dans le code du bénéficiaire du feuillet T3 ou le type de bénéficiaire du feuillet T5 et par le chiffre « 2 » (si le compte commun est détenu avec un conjoint) ou « 7 » (si le compte commun est détenu avec une personne autre qu'un conjoint) dans la case Type du Relevé 16 ou Relevé 3.
- Si les revenus doivent être répartis entre les deux cotitulaires de compte, vous devez indiquer le nom et le numéro d'assurance sociale de l'autre cotitulaire sur la copie du feuillet soumise avec votre déclaration de revenus ainsi que le pourcentage des revenus qui lui est attribué (p. ex., 50 % au cotitulaire Jean Tremblay, NAS 123 456 789).
- Généralement, les revenus sont répartis entre les cotitulaires en fonction des cotisations versées par chaque titulaire dans le compte.

### Comptes enregistrés

Vous pourriez recevoir des reçus de cotisation ou des bordereaux de retrait applicables à un compte enregistré, le cas échéant.

#### Bordereaux de retrait :

- T4RSP – État du revenu provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite
- T4RIF – État du revenu provenant d'un fonds enregistré de revenu de retraite
- T4A – État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources (pour les régimes enregistrés d'épargne-études).

En outre, les résidents du Québec pourraient recevoir les documents suivants :

- Relevé 2 – Revenus de retraite et rentes
- Relevé 1 – Revenus d’emploi et revenus divers (pour les régimes enregistrés d’épargne-études).

## Dates cibles d’envoi des documents fiscaux

### Famille de fonds Investissements Renaissance

#### Portefeuilles Axiom

#### Fonds Frontières

#### Compte d’épargne à intérêt élevé Renaissance

##### Comptes non enregistrés

- T3 et Relevé 16 : **Dernière semaine de février 2024**
- T5 et Relevé 3 : **Dernière semaine de février 2024**
- NR4 – Fonds Renaissance, à l’exclusion du Compte d’épargne à intérêt élevé Renaissance : **Dernière semaine de février 2024**
- NR4 - Compte d’épargne à intérêt élevé Renaissance : **Dernière semaine de février 2024**
- Relevé de compte du client et feuillet T5008 – État des opérations sur titres/Relevé 18 – Transactions de titres : contient des renseignements sur les transactions effectuées et indique les gains ou pertes résultant de ces transactions.  
**Envoi aux courtiers/conseillers : Fin de janvier 2024. Envoi aux investisseurs : Dernière semaine de février 2024**

##### Comptes enregistrés

- Reçus consolidés de cotisations REER versées du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 31 décembre 2023 : **Mi-mars 2024**
- Reçus de cotisations REER versées au cours des 60 premiers jours de l’année civile courante : **Hebdomadaire commençant de février 2024 jusqu’à la première semaine de mars 2024**
- Pour les retraits de REER et de FERR : T4RSP, T4RIF et Relevé 2 : **Dernière semaine de janvier 2024**
- Pour certaines opérations de REEE : T4A et Relevé 1 : **Troisième semaine de février 2024**
- NR4 (pertinent tant pour les comptes enregistrés que les comptes non enregistrés) : **Troisième semaine de février 2024**

**Pour toute information complémentaire sur ce qui précède ou sur tout autre sujet concernant Investissements Renaissance, nous vous invitons à communiquer avec notre service à la clientèle au 1-888-888-3863. Un de nos représentants se fera un plaisir de vous aider.**

Remarque : Cette brochure vise uniquement à donner des directives générales en matière de déclarations de revenus aux titulaires de compte. Vous devriez consulter la loi et les règlements fiscaux applicables pour une orientation plus définitive, ou encore communiquer avec votre conseiller fiscal. Si vous avez des questions au sujet des documents fiscaux reçus d’Investissements Renaissance, veuillez communiquer avec nous au 1-888-888-3863.

<sup>MD</sup> Investissements Renaissance est offert par Gestion d’actifs CIBC inc. et est une marque déposée de cette entité.

Service à la clientèle : 1-888-888-3863  
1500, boulevard Robert-Bourassa, bureau 800  
Montréal (Québec) H3A 3S6

[investissementsrenaissance.ca](https://investissementsrenaissance.ca)